

Fondamentaux de l'assurance construction

RÉGLEMENTATION DE LA RESPONSABILITÉ CONSTRUCTEURS & GARANTIES LÉGALES DES ACHETEURS

- La loi SPINETTA du 4 janvier 1978
- L'assurance « Dommages-ouvrage » (D.O.) obligatoire
- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement (biennale)
- La garantie décennale

LES ASSURANCES CONSTRUCTIONS ET LA DOMMAGE-OUVRAGE

- Avant et après réception : la T.R.C. et la D.O. obligatoire
- Assurances C.N.R., R.C.P. et les assurances facultatives du promoteur-vendeur
- « La Police Unique de Chantier »
- Les « Dommages-Ouvrages »

LES PRINCIPALES ÉTAPES : RÉCEPTION DE L'IMMEUBLE À LA DISCUSSION SUR LE PRÉJUDICE

- La réception de l'immeuble et les réserves
- La déclaration de sinistre à l'assureur et la gestion de la D.O.
- Le déroulement de l'expertise
- Discussion sur le préjudice et principaux refus de garantie des assureurs
- Comment accélérer le processus de l'indemnisation

VALIDATION DES ACQUIS PAR QUIZ